

CHARTRE DEONTOLOGIQUE POUR L'USAGE DES QUESTIONNAIRES LOCAUX DE CLIMAT SCOLAIRE

Le logiciel d'enquête locale de climat scolaire, mis à la disposition des établissements scolaires volontaires, est un outil contribuant à l'auto évaluation. L'enquête permet de mesurer le ressenti des élèves et des personnels à partir de leurs réponses anonymes à une série de questions. En prenant en considération la parole de tous et de chacun (élèves et personnels), l'objectif consiste à *dépasser les représentations pour conduire une politique fondée sur des preuves raisonnables et partagées visant à l'amélioration globale du climat scolaire*¹. Cet outil a pour vocation d'apporter aux acteurs une meilleure connaissance de leur établissement et non de créer des difficultés pour son fonctionnement.

L'implantation d'une enquête locale repose sur les conditions nécessaires de clarté de la démarche, de confiance et de continuité. A cette fin, les responsables académiques et locaux², s'engagent à :

- **Ne pas communiquer les données collectées.**

L'enquête n'est destinée qu'à une **utilisation locale**. La restitution des résultats aux personnes interrogées constitue un engagement préalable nécessaire. Le chef d'établissement décide des modalités de communication des résultats dans et hors de l'établissement.

- **Informé et préparer l'ensemble de la communauté éducative à cette démarche.**

La présentation en conseil d'administration est nécessaire. Une préparation importante en amont auprès de la direction et des personnels ainsi qu'une formation à la passation sont également fortement recommandées.

- **S'assurer de l'information des élèves et de leurs responsables légaux.**

Une information préalable des élèves et de leurs responsables légaux est indispensable avant la mise en œuvre de ces enquêtes.

- **Garantir l'anonymat des répondants.**

L'impossibilité de toute identification directe ou indirecte garantit le strict anonymat de l'enquête.

- **S'abstenir de proposer ou de mettre en œuvre l'enquête en période de crise.**

Les résultats collectés ne correspondraient pas à la réalité « climatique » de l'établissement. Le risque d'instrumentalisation pourrait complexifier la proposition de remédiation adaptée.

- **Proposer une période courte de passation et seulement à partir de la fin du premier trimestre.**

La temporalité du questionnaire est prédéterminée et les serveurs support sont sécurisés.

- **Vérifier préalablement les conditions techniques incontournables de passation.**

La possibilité de collecte à distance des données depuis les ordinateurs des salles pupitre doit être vérifiée ; la confidentialité assurée des réponses doit être garantie par la plus grande neutralité déontologique des accompagnateurs.

- **Intégrer ces enquêtes dans un projet plus global.**

La mise en œuvre des enquêtes et leur accompagnement doivent s'inscrire dans une construction collective (plan de prévention violence, projet de l'établissement, projet éducatif, contrat d'objectifs, plan de formation, ...). Ils doivent être abordés dans les instances dédiées (CESC, CVL, CVC, Conseil pédagogique, Conseil d'administration).

¹ Eric Debarbieux, *Les dix commandements contre la violence à l'école*, 2008

² Autorités académiques et départementales, équipes mobiles de sécurité, groupes climat scolaire, chefs d'établissement, personnels enseignants et d'éducation, personnels médico-sociaux, conseil d'administration